



CONSULTATION POUR LA FOURNITURE  
ET LA LIVRAISON DES MANUELS  
SCOLAIRES SOUS FORME PAPIER ET  
NUMERIQUE DU  
COLLEGE Henri BRISSON  
33400 TALENCE

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES (CCAT)

Du 01.04.2019 au 01.04.2022

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le jeudi 21 mars 2019 à 12h00.

## SOMMAIRE

<b><i>CHAPITRE PREMIER – LA CONSULTATION</i></b>	Page 3
<b><u>ARTICLE 1 – Dispositions générales</u></b>	Page 3
<i>1.1 Objet de la consultation</i>	Page 3
<i>1.2 Forme de consultation</i>	Page 3
<i>1.3 Sous-traitance</i>	Page 3
<i>1.4 Mission et engagement du prestataire</i>	Page 3
<i>1.5 Contenu de la mission</i>	Page 3
<i>1.6 Maîtrise d’Ouvrage</i>	Page 3
<b><u>ARTICLE 2 – Pièces constitutives de la consultation</u></b>	Page 4
<b><i>CHAPITRE DEUXIEME – MODALITES D’EXECUTION</i></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 1 – LIVRAISON</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 2 – MODE DE REGLEMENT</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 3 – MODALITES D’EXECUTION</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 4 – PRESENTATION ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 5 – GARANTIES</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 6 – TVA</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHE</u></b>	Page 5
<b><u>ARTICLE 8 – Règlement des litiges et informations diverses</u></b>	Page 6

~  
**CHAPITRE PREMIER – LA CONSULTATION**  
~

## **ARTICLE 1 – Dispositions générales**

### *1.1 Objet de la consultation*

Le marché régi par le présent cahier des clauses administratives et techniques (CCAT) est une mise en concurrence en vue de fournir, livrer des manuels scolaires sous forme papier et numérique au collège Henri Brisson

Situé 15, rue Armand Leroi à Talence (33400)

Les caractéristiques du lauréat de la consultation, désigné dans le présent CCAT sous le nom « le prestataire », sont précisées à l'article 1 de l'acte d'engagement.

### *1.2 Forme de consultation*

Le présent appel d'offre est une mise en concurrence par un pouvoir adjudicateur, Le collège H. Brisson représenté par son Chef d'Etablissement

### *1.3 Sous-traitance*

Le prestataire n'est pas autorisé à sous-traiter les prestations.

### *1.4 Mission et engagement du prestataire*

La mission confiée au prestataire est la fourniture et la livraison de manuels scolaires sous forme papier et numérique du collège H. Brisson de Talence.

### *1.5 Contenu de la mission*

La mission est constituée des éléments suivants :

- Livraison des manuels scolaires doivent être prêts à l'emploi avec mise en service sur la base de données de l'établissement,
- L'étiquetage des manuels doit être réalisé via l'utilisation d'un logiciel de gestion des manuels scolaires (option 1)

### *1.6 Maîtrise d'Ouvrage*

Le pouvoir adjudicateur est le maître d'ouvrage pour le compte duquel les prestations sont exécutées. Le représentant du pouvoir adjudicateur est maître d'ouvrage, dûment habilité à engager l'EPL dans le cadre de la consultation et à le représenter dans l'exécution de la consultation.

Le maître d'ouvrage est :

- Monsieur le Chef d'Etablissement du collège Henri Brisson.

## **ARTICLE 2 – Pièces constitutives de la consultation**

Les pièces constitutives de la consultation sont les suivantes ;

- L'acte d'engagement (AE)
- Le règlement de consultation (RC)
- Le présent cahier des clauses administratives et techniques (CCAT).

## **CHAPITRE DEUXIEME – EXECUTION DU MARCHE**

### **ARTICLE 1 – LIVRAISON ET FOURNITURE DES MANUELS**

La livraison des manuels scolaires doit avoir lieu la semaine 35 chaque année.  
Des réassorts peuvent avoir lieu pendant toute la durée du marché.

### **ARTICLE 3 – MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement est le virement bancaire ; le mandatement a lieu après service fait.  
La facture est fournie sur l'application CHORUS pour chaque livraison ; elle porte les mentions suivantes :

- Nom et adresse du collègue
- SIRET ET APE ou RCS du titulaire
- Référence de la commande
- Dates de la facture et de la livraison
- Fournitures livrées clairement énoncées avec prix détaillé.
- Montant HT, TVA et montant TTC
- RIB ou autre mention permettant de vérifier le caractère libératoire du règlement ou tout autre élément d'identité bancaire pour le virement en cas de paiement à l'étranger.

En cas de paiement d'intérêts moratoires, c'est le taux légal qui est appliqué.

### **ARTICLE 4 – Modalités d'exécution**

Les candidats précisent une adresse de courriel pour toutes les opérations de la procédure. Les messages transmis par ce canal doivent faire l'objet d'un accusé de réception.

### **ARTICLE 5 – Présentation et délai de validité des offres**

Les prix proposés sont fermes pendant toute la durée du marché.  
Les offres peuvent comporter des variantes comportant les explications de leur intérêt par rapport à la demande.

### **ARTICLE 6 – Garanties**

Les marchandises livrées et les prestations doivent être conformes aux bons de commande.

Le titulaire doit remédier en toute diligence et à ses frais à tout défaut des marchandises et aux conséquences que ces défauts entraînent pour l'établissement.

### **ARTICLE 7 – TVA**

Sauf dispositions légales contraires, tous les montants indiqués par le prestataire doivent être exprimés avec la TVA incluse.

## **ARTICLE 8 – Durée du Marché**

Le marché est conclu pour la période couvrant la date de notification du marché jusqu'au 30/05/2019. Le délai d'exécution de la prestation est fixé du 01 avril 2019 au 01 avril 2022.

## **ARTICLE 9 – Règlement des litiges et informations diverses**

Tout retard de livraison au-delà du délai initial (40 jours maximum à partir de la réception du bon de commande) fait l'objet d'une pénalité qui vient en minoration du montant HT de la facture d'un montant de 0.04% par jour calendaire de retard. A défaut de calcul par le fournisseur, la somme est automatiquement défalquée par le service liquidateur.

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Bordeaux est seul compétent.

Pour toute demande d'information, les candidats peuvent s'adresser, de préférence par courriel, à Mme Alexandra FAYARD (gest.0330128k@ac-bordeaux.fr).

Le présent cahier des charges est retourné, signé et tamponné par le candidat pour accord. A défaut, l'offre ne peut être examinée.

A ....., le ...../...../.....  
Signature du candidat

Cadre réservé au représentant du pouvoir adjudicateur :

Réunion de l'équipe de direction du 22 mars 2019

IDENTIFICATION Numéro de Candidat : Manuels2019 # .....

Signature :

